

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Mission de réflexion sur l'engagement citoyen et l'appartenance républicaine

Audition, ouverte à la presse, de M. Nicolas Renahy, directeur de recherche en sociologie à l'Institut national de la recherche agronomique et directeur du Centre d'économie et de sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux.

JEUDI 12 MARS 2015

Séance de 12 heures

Compte rendu n° 13

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

Présidence de
M. Patrick BLOCHE



L'audition débute à onze heures cinquante-cinq.

M. Patrick Bloche, président. Nous auditionnons ce matin M. Nicolas Renahy, directeur de recherche en sociologie à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et directeur du Centre d'économie et de sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux (CESAER). Il a également mis son expertise au service du Centre d'analyse stratégique et du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada. Son domaine de recherche concerne plus particulièrement la structuration des groupes sociaux et l'encadrement des classes populaires dans les mondes ruraux français. À ce titre, il s'intéresse notamment aux questions de mobilité et à l'analyse localisée du politique.

M. Nicolas Renahy, directeur de recherche en sociologie à l'INRA, directeur du CESAER. Si l'INRA fait d'abord et avant tout de la recherche agronomique, il comprend aussi un petit département de sciences sociales, au sein duquel je suis employé en tant que sociologue. Au Centre d'économie et de sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux de Dijon, économistes et sociologues étudient la thématique générale des espaces ruraux.

En France métropolitaine, les classes populaires constituent encore la part majoritaire des actifs salariés. Elles regroupent les ouvriers et les employés qui occupent bien souvent des positions subalternes dans la hiérarchie des entreprises publiques et privées. Lorsque l'on pense aux employés, on a encore souvent en tête la figure de l'employé de banque qui a marqué la sociologie académique des années 1960-1970. Mais, en réalité, de nombreux bouleversements ont eu lieu depuis. La profession s'est féminisée : aujourd'hui, près de 80 % des employés sont des femmes – caissières de supermarché, aides à domicile, vendeuses, etc. Ainsi, 52 % de la population occupent des fonctions professionnelles comprenant des tâches répétitives, subissent souvent des rythmes contraints et une instabilité de l'emploi, et touchent de faibles revenus relativement au revenu médian qui s'élève à 1 600 euros. On peut ajouter à ces classes populaires une partie des indépendants – petits agriculteurs, petits commerçants et petits artisans.

Quant à l'espace rural contemporain, il rassemble une minorité de l'emploi en France, puisque les trois quarts des actifs résident et travaillent dans les grandes aires urbaines. Lorsque l'on examine la sociologie des espaces ruraux, on s'aperçoit que les classes populaires y sont majoritaires : en effet, ce ne sont plus 52 % des actifs qui y appartiennent à ces classes populaires comme à l'échelle nationale, mais 61 %. Dans ce bilan, les exploitants agricoles ne représentent plus aujourd'hui que 5,5 % des actifs du monde rural, ce qui ne veut pas dire que leur poids politique symbolique ne soit plus important. Bref, on peut donc globalement qualifier les territoires ruraux de territoires populaires.

En ce qui concerne le désengagement citoyen des classes populaires, on constate une absence de plus en plus marquée des ouvriers et des employés parmi les élus. Les causes d'un tel désengagement sont connues : le personnel politique s'est professionnalisé et distancié des militants de base. Au sein même des partis, c'est davantage l'individu – avec ses capacités personnelles et ses compétences propres – que le groupe qui est mis en avant, contrairement à ce qui avait pu prévaloir jusqu'aux années 1980.

A contrario, les classes populaires fondent beaucoup plus l'engagement sur une logique de proximité, de familiarité et de dévouement. J'entends ici par « personnes issues des classes populaires » les membres de groupes dénués de capitaux économiques ou culturels, des gens qui n'ont en général pas réussi au-delà du baccalauréat, auxquels leur bagage scolaire et leur faible patrimoine économique ne confèrent aucune assurance sociale.

L'engagement leur permet d'acquérir une forme d'honorabilité sociale dans l'espace local, par exemple dans les corps de sapeurs-pompiers ou au conseil municipal.

En ce qui concerne spécifiquement les espaces ruraux, les sociologues se sont intéressés à la mise en place de l'intercommunalité. Elle implique, d'une part, la désignation de conseillers communautaires qui, contrairement aux conseillers municipaux, ne sont nullement élus sur un programme, et, d'autre part, un transfert croissant de compétences des communes vers les établissements publics de coopération intercommunale.

Cela entraîne plusieurs conséquences pour les classes populaires, qui éprouvent un fort sentiment de dépossession, car, en même temps que les communes perdent de plus en plus de compétences au profit des intercommunalités, la sociologie des élus se transforme. Les élus issus des milieux populaires restent massivement cantonnés dans les conseils municipaux tandis que ceux exerçant des professions intermédiaires, libérales ou d'encadrement monopolisent les instances intercommunales. Dans le monde agricole en particulier, très présent dans l'arène politique, ce sont surtout les fractions les mieux dotées en capitaux culturels qui investissent cette arène. Les fractions les plus basses du monde agricole ont plutôt tendance à s'en distancier ou à rester cantonnées dans les conseils municipaux. Quant aux agriculteurs qui sont fortement dotés en capitaux économiques, en particulier les fractions supérieures des céréaliers, ils n'investissent plus les arènes politiques. Car, comme les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) ont perdu une part importante de leurs prérogatives en matière de régulation du foncier, ces agriculteurs ont moins d'intérêts stratégiques à intégrer les structures intercommunales.

Ainsi, la vie politique locale change d'échelle : c'est désormais moins la commune qui a du sens, que l'intercommunalité. Autre constat, les cabinets de conseil jouent un rôle croissant auprès des conseils communautaires.

Le sentiment de dépossession qu'éprouvent les classes populaires va jusqu'à prendre la forme d'un ressentiment à l'égard de toutes les formes de pouvoir en général. Alors que, dans les années 1960, les ouvriers étaient la catégorie sociale qui votait le plus, on constate aujourd'hui de manière structurelle que la participation électorale augmente avec le niveau de diplôme.

La décentralisation des compétences en zone rurale a également eu l'effet pervers de contribuer à accroître l'abstention. Face au millefeuille territorial, les membres des classes populaires se sentent en effet dépossédés de la chose publique. L'échelle de décision est brouillée, voire incompréhensible : on ne sait pas forcément d'où viennent les décisions, qui les prend, comment sont gérés les budgets.

Dans le même temps, la situation fragile de nombreux membres des classes populaires les conduit à percevoir cette évolution de la structuration politique locale comme ayant des effets négatifs et injustes. Ainsi un couple de coiffeurs qui peine à faire vivre son commerce me racontait, lors d'un entretien que, en sept ans, ses impôts locaux avaient doublé – et l'on sait que la fiscalité locale n'est pas la plus égalitaire qui soit. Les effets positifs de l'intercommunalité, tels que l'offre de nouvelles structures culturelles et éducatives, sont donc beaucoup moins perceptibles par les classes populaires en situation de fragilité que ses effets négatifs.

S'agissant des formes de mobilisation et de participation à la vie sociale au-delà du politique, les travaux en sciences sociales convergent vers plusieurs constats communs. Les formes de mobilisation des classes populaires se sont raréfiées, mais n'ont pas toutes disparu. Certaines mobilisations existent toujours, mais sont disqualifiées et disqualifiantes dans l'espace public, car elles utilisent des registres de protestation violents. Ainsi, lors de

manifestations dans la région nantaise, il y a quelques années, des chasseurs ont incendié du matériel et massacré des oiseaux.

Plus généralement, les formes de mobilisation et de participation à la vie sociale locale n'ont pas disparu : certaines associations restent très structurantes en termes de sociabilité dans le monde rural, qu'il s'agisse des corps de sapeurs-pompiers volontaires, de l'organisation de festivités par des associations municipales ou paramunicipales, des Restos du cœur ou des conseils paroissiaux.

Quant aux conseils municipaux, s'ils ont moins de pouvoir, ils remplissent toujours leur fonction d'implication, et ce n'est d'ailleurs qu'en leur sein que l'on trouve des élus issus des classes populaires – ouvriers, employés, petits agriculteurs et petits artisans. Pour eux, intégrer un conseil municipal, c'est accéder à une forme d'honorabilité. C'est plus facile en zone rurale, dans une commune de 100 ou 200 habitants, qui compte une dizaine de conseillers municipaux, qu'en zone urbaine, où il faut gravir des échelons et être reconnu au sein d'un parti avant d'espérer siéger au conseil municipal.

Mon rôle de chercheur consiste à produire des connaissances plutôt qu'à livrer des recommandations explicites. Toutefois, mes observations et ma lecture des travaux de sciences sociales m'ont amené à constater combien il était important, pour les classes populaires en milieu rural, que l'État soit présent et juste. L'attention portée à la justice sociale est particulièrement saillante chez les populations qui ne sont pas ou qui sont peu dotées de capitaux économiques ou culturels. Or elles sont majoritaires dans les campagnes. Dès lors, on ne peut pas ne pas mettre en rapport le développement de l'abstention électorale ou des votes « ras-le-bol » avec la fermeture de classes dans les villages, de lignes de TER, de services hospitaliers, de tribunaux d'instance ou de brigades de gendarmerie dans les bourgs.

Les politiques territoriales ou spatialisées, apparues en France avec la création du ministère de la ville dans les années 1980, présentent de nombreuses limites. Elles devraient porter en priorité sur l'emploi et la sécurisation des parcours, car, plus on est fragile, moins on s'engage dans la vie sociale. Ce phénomène n'est pas nouveau : dans les années 1920, Marie Jahoda et Paul Lazarsfeld ont observé pendant deux ans les familles ouvrières du village de Marienthal, petite commune autrichienne qui avait connu une fermeture d'usine : ils ont constaté un repli sur la sphère domestique et une moindre participation à la vie sociale, qu'il s'agisse d'engagement citoyen ou de fréquentation des lieux de sociabilité, des cafés, de l'église.

Enfin, s'agissant de la démocratie locale au sens large, je ne pense pas qu'il y ait, aujourd'hui, de frontières sociales en France. Néanmoins, il existe des formes de ségrégation. Ainsi, à Paris, 43 % des actifs sont des cadres ou exercent des professions intellectuelles supérieures. Les pôles urbains attirent les personnes qualifiées – phénomène qui n'est pas nouveau, mais qui s'est accentué au cours des dernières décennies. Les populations les mieux dotées en capitaux culturels et économiques sont donc moins présentes dans les campagnes : aujourd'hui, les cadres et les professions intellectuelles supérieures ne représentent que 7 % des actifs dans l'espace à dominante rurale. Dès lors, pour agir sur le monde rural, il conviendrait d'œuvrer à une modification de la sociologie des élus, en facilitant l'accès des membres des classes populaires aux différents échelons de la vie politique.

M. Bernard Lesterlin. Il me semble que vous avez tenu deux propos contradictoires. Vous avez d'abord affirmé que les céréaliers ne ressentaient plus le besoin de se faire représenter au sein des instances représentatives telles que les conseils municipaux. Puis vous avez appliqué aux classes populaires le principe selon lequel « plus on est fragile, moins on s'engage ».

M. Nicolas Renahy. Les céréaliers sont aujourd'hui représentés ailleurs que dans les instances politiques locales, au travers d'engagements sectoriels, syndicaux notamment, ou à une autre échelle, auprès des grands élus. Ils étaient engagés plus directement dans les années 1960-1970, à l'époque du remembrement, alors que les SAFER disposaient d'un pouvoir considérable. Elles en ont beaucoup moins aujourd'hui, ce qui explique le relatif retrait des céréaliers du champ politique. Mais cela n'altère en rien le constat selon lequel la fragilisation économique et sociale est facteur de désengagement citoyen.

M. Bernard Lesterlin. Vous nous avez davantage présenté une analyse sociologique que des propositions visant à renforcer l'engagement citoyen dans notre pays – ce qui est normal étant donné votre profession. Mais, dans le monde rural, dont vous venez de décrire les évolutions sociologiques et économiques, outre le fait qu'une diminution de la précarité faciliterait l'engagement citoyen, comment renforcer la citoyenneté et lutter contre les dérives qu'ont évoquées certains des intervenants qui vous ont précédé et qui ont parlé de peurs injustifiées de l'étranger et d'un refus de se confronter à la différence ? L'un d'eux nous a même confié que, dans la commune dont il est le maire et où ne réside aucun étranger, le vote motivé par la xénophobie ne cesse de monter. Comment agir utilement pour inverser ces tendances négatives pour notre démocratie et les valeurs de la République ?

M. Nicolas Renahy. Je l'ai dit, ma profession consiste avant tout à produire et à transmettre des connaissances. Je ne suis donc pas en mesure, sans sortir de mon rôle, de vous fournir des recommandations précises. Je peux néanmoins vous apporter quelques éléments de réflexion.

Complexe, la question n'appelle ni réponse toute faite ni solution rapide. La crise économique que nous traversons se caractérise par une précarisation des parcours. On observe néanmoins, dans l'histoire, des périodes où se sont manifestées des formes de mobilisation des classes populaires, tant à gauche qu'à droite. Dans l'entre-deux-guerres, par exemple, le patronage s'est beaucoup développé par le biais du paternalisme industriel, les industriels se montrant bienveillants à l'égard de la main-d'œuvre pour la sédentariser. L'État social n'était alors pas aussi développé qu'après la guerre, et les industriels se sont occupés de l'éducation, ont créé des associations, recruté des instituteurs et organisé des bonnes œuvres dans les villages. Il s'agissait de formes de solidarité entre classes sociales.

La fin des années 1970 et le début des années 1980, période très festive où se sont déroulées de nombreuses manifestations, représente l'apogée de la sociabilité dans les espaces ruraux. Plusieurs phénomènes concomitants l'ont rendue possible : d'une part, l'effet des politiques publiques qui se sont concrétisées, par exemple, dans l'« opération mille-clubs » ou dans la création de maisons des jeunes et de la culture (MJC) ; d'autre part, de nombreux membres des classes moyennes, originaires du monde rural, ont continué à y résider tout en s'investissant beaucoup dans l'espace local. Sur le site industriel que j'ai surnommé « Foulange », différentes générations d'immigrants – polonais, belges, italiens – sont arrivées du fait de l'industrialisation et ont suivi de fortes logiques d'intégration. À la génération suivante, ceux de leurs enfants qui sont restés sur place ont connu, dans les années 1960-1970, une promotion sociale : ils sont soit devenus enseignants dans le primaire et le secondaire, soit entrés dans la fonction publique, à la SNCF, au ministère de l'équipement ou en tant qu'éducateurs. Cependant, ils ont continué à résider dans l'espace rural et s'y sont beaucoup investis dans la vie politique et associative. Or on observe aujourd'hui que les classes moyennes qualifiées sont très largement urbanisées, si bien que les enseignants nommés dans les zones les plus reculées n'ont qu'une idée en tête : accumuler des points pour pouvoir retourner dans leur région d'origine ou dans la ville la plus proche. En conséquence, les rapports entre milieux sociaux différenciés ont tendance à moins se développer qu'auparavant.

M. Bernard Lesterlin. L'analyse des causes des phénomènes auxquels on assiste dans les territoires ruraux est intéressante et l'on note des éléments positifs. Vous avez notamment expliqué que le poids des classes populaires s'appuyait sur trois piliers : le dévouement, la volonté d'être dans la proximité et la recherche d'une honorabilité sociale, par exemple par le biais d'un engagement en tant que sapeur-pompier volontaire. Autre phénomène concomitant à la phase historique que vous décrivez, la démocratisation de l'éducation s'est matérialisée par la construction de collèges dans la plupart des chefs-lieux de cantons ruraux. Les enfants ont ainsi bénéficié de la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans. Parallèlement, la sociologie des enseignants a changé par rapport à ce qu'elle était deux générations auparavant.

Compte tenu de ces éléments positifs, que peut-on faire pour lutter contre les phénomènes négatifs que vous avez fort bien analysés et qui conduisent à un désengagement, à des peurs inexplicables et à un rejet du politique ? Il convient pour nous d'essayer de concevoir des actions concrètes qui nous permettent de favoriser l'engagement citoyen dans des territoires dont la sociologie a changé, dont la population est faible, dont les structures institutionnelles ont évolué – avec la dépréciation du niveau communal et le développement de l'intercommunalité – et qui ont connu un recul des services publics. C'est dans ce contexte, qui n'est pas voué à se modifier à court terme, qu'il nous faut construire les facteurs de renforcement de l'engagement et d'intégration de la citoyenneté.

M. Nicolas Renahy. Encore une fois, je ne suis pas un praticien du monde rural. Néanmoins, à mon sens, il n'y a pas de réponse simple et rapide à la situation dans laquelle nous nous trouvons, situation dramatique du point de vue de la participation citoyenne. Il me semble que l'on peut présenter deux éléments de réponse. D'une part, la sociologie des élus me semble amendable. Il est tout à fait possible de faire évoluer sa composition, comme l'illustre la loi sur la parité qui visait à favoriser la présence des femmes en politique. D'autre part, du point de vue de la représentation des territoires, se pose la question de la proximité. Un élu n'est jamais autant reconnu – et n'est donc jamais autant un interlocuteur pour ses concitoyens – que quand il est présent dans sa circonscription, et non seulement présent quelques mois avant les élections, mais aussi actif dans la vie associative et dynamique sur son territoire.

M. Bernard Lesterlin. Ce qui plaide en faveur du non-cumul des mandats...

M. Nicolas Renahy. Je vous laisse tirer les conclusions que vous souhaitez.

Ensuite, on peut aussi apporter des modifications structurelles. J'ai évoqué la politique de la jeunesse, qui est nationale et non pas menée par tel ou tel département ou telle ou telle communauté de communes.

Enfin, j'ai parlé de l'intercommunalité. En l'occurrence, je sors quelque peu de mon registre, ne disposant pas d'éléments étayés quant à la réception de celle-ci. Il conviendrait néanmoins de se demander si les communautés de communes sont vraiment des instances démocratiques. Je ne veux pas dire par là qu'elles n'apportent aucun bienfait. Cependant, elles posent un problème de représentativité.

M. Patrick Bloche, président. Je vous remercie, monsieur Renahy, d'avoir conclu nos échanges de ce matin, qui nous ont permis de prendre en compte les enjeux du monde rural dans nos réflexions sur l'engagement et l'appartenance citoyenne.

L'audition s'achève à douze heures trente-cinq.

Membres présents ou excusés

Mission de réflexion sur l'engagement citoyen et l'appartenance républicaine

Réunion du 12 mars 2015 à 12 heures.

Présents. – M. Guillaume Bachelay, M. Jean-Luc Bleunven, M. Patrick Bloche, M. Jean-Louis Bricout, M. Bernard Lesterlin, M. Joaquim Pueyo, M. Didier Quentin.

Excusés. – M. Yves Blein, Mme Marianne Dubois, M. Jean-Jacques Candelier.